

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 193

**Objet : Zone d'activités économiques du Pays des Géants à Steenvoorde - Vente de terrain à la société Flandres Aménagements Utilitaires**

**Séance du mardi dix-sept décembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le onze décembre deux mille-vingt-quatre.

**Présents (62) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (13) :**

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Pierre GRANDGENEVRE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Luc EVERAERE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance :** Stéphanie FENET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024**

**DELIBERATION 2024\_193**

**Objet : Zone d'activités économiques du Pays des Géants à Steenvoorde – Vente de terrain à la société Flandres Aménagements Utilitaires**

Créée en octobre 2019, la SARL Flandres Aménagements Utilitaires (FAU) est spécialisée dans l'aménagement intérieur et extérieur de véhicules utilitaires à destination des professionnels. Actuellement implantée sur la zone industrielle Pierre Mijic à Steenvoorde, la société est dirigée par Pierre Bécoure, et compte à ce jour 8 salariés dont 6 CDI, ainsi que 4 apprentis.

L'activité de l'entreprise est aujourd'hui en forte croissance.

Aussi, pour maintenir son efficacité et de bonnes conditions de travail, l'entreprise a besoin d'un atelier plus grand. FAU souhaite donc acquérir une parcelle sur la ZAE du Pays des Géants à Steenvoorde pour y construire un bâtiment de 4 000 m<sup>2</sup>. Elle y plantera ses bureaux et son atelier.

Ce projet devrait engendrer la création de 6 emplois dans les 3 ans.

En complément de l'activité de l'entreprise, M. Bécoure prévoit de louer une partie des nouveaux locaux à une société de flocage de véhicules professionnels en cours de création. Cela contribuerait à faire émerger un à 2 emplois supplémentaires.

L'acquéreur s'engage :

- à signer une promesse d'achat au plus tard 6 mois après la prise de délibération par le Conseil communautaire de Cœur de Flandre agglo ;
- à déposer le permis de construire au plus tard 1 an après la signature de la promesse de la vente.

Si l'un ou l'autre de ces engagements n'étaient pas respectés, Cœur de Flandre agglo disposerait de la faculté de remettre en vente les terrains concernés.

Vu les statuts de Cœur de Flandre agglo, notamment la compétence Création, aménagement entretien et gestion des zones d'activités économiques ;

Considérant la demande du porteur de projet en date du 29 juillet 2024 ;

Considérant que le projet de développement de Flandres Aménagements Utilitaires présente des perspectives intéressantes en matière de développement économique et de création d'emplois ;

Vu l'avis des domaines rendu en date du 15 octobre 2024 ;

**Il vous est proposé :**

- d'accepter le principe de la vente de 8 436m<sup>2</sup> (lot P1 de la ZAE du Pays des Géants de Steenvoorde) au profit de la société Flandres Aménagements Utilitaires dont le siège est situé rue des Ciseaux à Steenvoorde (59114),
- l'acquéreur aura la faculté de substituer toute personne physique ou morale de son choix lors de la signature du compromis puis de l'acte de vente,
- de fixer le prix de vente à 35 € HT/m<sup>2</sup> soit un montant de 295 260€ HT pour la parcelle P1 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis de vente puis l'acte de vente et tout document relatif à la cession.

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FENET

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 17 décembre 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

